



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/12

Reçu en Préfecture le : 19/12/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 17 décembre 2012
D - 2012/716

Aujourd'hui 17 décembre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Mme Nicole SAINT ORICE (présente jusqu'à 17h30), Mme Emmanuelle AJON (présente jusqu'à 17h15)

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Yohan DAVID, Madame Paola PLANTIER

Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques et pièces détachées. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer la distribution d'énergie électrique pour la recharge de véhicules électriques sur le domaine public, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Espaces Publiques et Déplacements Urbains.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1: ACQUISITION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Ce lot concerne la fourniture de bornes de recharge pour véhicules électriques de type lente, semi-rapide et rapide, en AC et DC et les pièces détachées s'y rapportant. Ces mobiliers sont destinés au domaine public.

L'estimation annuelle de la dépense est estimée à 85 000 € HT

Groupement EV TRONIC / CITELUM

Lot 2: ACQUISITION DE BORNES DE RECHARGE RAPIDE AVEC ACCUMULATEUR

Ce lot concerne la fourniture de bornes de recharge « rapide » avec accumulateurs intégrés pour véhicules électriques et des pièces détachées s'y rapportant.

L'estimation annuelle de la dépense est estimée à 60 000 € HT

Groupement EV TRONIC / CITELUM

Lot 3: FOURNITURE ET MAINTENANCE D'UN LOGICIEL WEB DE GESTION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Ce lot concerne la fourniture ou la prestation d'hébergement d'un logiciel pour la gestion de différents modèles de bornes de recharge pour véhicules électriques (lente, semi-rapide et rapide) et la mise à disposition d'informations pour les usagers.

L'estimation annuelle de la dépense est estimée à 10 000 € HT

Société : LAFON

Ces prestations feront l'objet de marchés à bons de commande sans minimum, ni maximum conclus pour une période initiale de 1 an à compter de leur notification, reconstrucibles tacitement trois fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 822 - article 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE